

De nouveaux indicateurs régionaux pour un nouveau modèle de développement durable

Mots clés associés : territoires et acteurs locaux | indicateurs | collectivité territoriale | empreinte écologique | indicateurs | indicateurs de richesse | PIB

Résumé

Conscientes des menaces et des enjeux environnementaux comme des inégalités sociales ou territoriales, les Régions ont un rôle déterminant à jouer dans la promotion du développement durable et sont engagées dans des politiques visant cet objectif depuis de nombreuses années.

Les Régions sont sur une logique de proposer un nouveau modèle de développement, plus soucieux des ressources naturelles et du bien-être humain.

Ce modèle ne peut s'accommoder d'indicateurs de type Produit Intérieur Brut, tant celui-ci, bien qu'étant un indicateur économique pertinent pour juger de l'accroissement de la production d'un pays, présente de nombreuses limites intrinsèques pour juger de l'état de bien-être ou de progrès d'un territoire.

La recherche de nouveaux indicateurs vise ainsi à donner la possibilité aux Régions françaises de se doter de nouveaux repères, de nouvelles boussoles, destinés à éclairer les politiques publiques régionales et à mieux connaître l'environnement dans lequel ces politiques sont menées.

Cette grille de lecture, à partir de nouveaux indicateurs de richesse et de développement, permet aussi aux Régions de porter un autre regard sur les richesses et de définir une vision partagée du développement durable des territoires.

Auteurs

Marlier Grégory

Docteur en sciences économiques, Grégory Marlier est chargé de mission statistiques depuis 2007 au Conseil Régional Nord - Pas de Calais au sein du service Observation et Prospective Régionale.

Il suit notamment le programme « Indicateurs 21 » qui vise à doter la Région Nord - Pas de Calais de nouveaux indicateurs de développement durable.

Chargé de mission au Conseil Régional Nord-Pas-de-Calais, Direction D2DPE (Direction du Développement Durable, de la Prospective et de l'Evaluation)

Texte

Lors de la précédente mandature, l'Association des Régions de France et sa commission Développement Durable ont retenu 3 nouveaux indicateurs de richesse comme indicateurs alternatifs au PIB : l'Empreinte Ecologique qui mesure la pression exercée par l'Homme sur la nature, l'Indicateur de Développement Humain (IDH-2) qui croise les dimensions santé, éducation et niveau de vie du développement humain défini par le PNUD et l'Indicateur de Santé Sociale, qui résume en quelques variables l'aspect multidimensionnel de la santé sociale des régions.

L'ARF avait notamment proposé ces indicateurs à l'Union Européenne lors de la consultation sur le Livre Vert de la Cohésion pour remplacer le PIB dans ses usages visant à répartir les Fonds Européens destinés à la cohésion sociale et territoriale après 2013.

Depuis, suite aux dernières élections régionales, la Commission Développement Durable est présidée par Jean-Jack Queyranne, Président de la Région Rhône-Alpes. Celui-ci a confié à Myriam Cau, Vice Présidente de la Région Nord - Pas de Calais au

développement durable, à l'évaluation et à la démocratie participative, le soin de piloter, avec l'appui de la Direction du Développement Durable, de la Prospective et de l'Evaluation, un groupe de travail sur la question des indicateurs de développement humain et durable, sur la base des acquis de la précédente mandature.

Ce travail se résume en 3 points :

- la promotion de 3 nouveaux indicateurs de richesse choisis par les Régions, portant un éclairage sur le développement durable des régions françaises : l'Empreinte Ecologique qui mesure la pression exercée par l'Homme sur la nature, l'Indicateur de Développement Humain (IDH-2) qui croise les dimensions santé, éducation et niveau de vie du développement humain défini par le PNUD et l'Indicateur de Santé Sociale (ISS), qui résume en quelques variables l'aspect multidimensionnel de la santé sociale des régions.

Les auteurs et porteurs de ces indicateurs rassemblés au sein de FAIR (Forum pour d'Autres Indicateurs de Richesse) sont associés et régulièrement consultés sur cette démarche (Aurélien Boutaud, Jean Gadrey, Florence Jany-Catrice).

L'ARF avait notamment proposé ces indicateurs à l'Union Européenne lors de la consultation sur le Livre Vert de la Cohésion pour remplacer le PIB dans ses usages visant à répartir les Fonds Européens destinés à la cohésion sociale et territoriale après 2013.

- L'élaboration partagée d'un tableau de bord d'indicateurs de contexte de développement durable des régions françaises, à partir des indicateurs territoriaux de développement durable proposés par l'INSEE et le MEEDDM et des travaux régionaux pionniers menés en Midi-Pyrénées, Picardie et Nord – Pas de Calais par les Conseils Régionaux respectifs et les Directions régionales de l'INSEE concernées.

- La réalisation prochaine d'une liste d'indicateurs de suivi de l'action régionale en matière de développement durable, en lien notamment avec les Rapports de Développement Durable des Régions.

3 indicateurs alternatifs, complémentaires au PIB

L' empreinte écologique, créée par Mathis Wackernagel et William Rees, vise à mesurer la pression qu'exerce l'homme sur la nature. Elle est un outil qui cherche à quantifier la soutenabilité de nos modes de vie et part du principe que la plupart des consommations peuvent être évaluées sous la forme d'une surface (de terre ou de mer) biologiquement productive qu'il convient de mobiliser pour produire ce bien ou ce service.

Compte-tenu des éléments présentés dans le rapport de faisabilité de calcul de l'empreinte écologique à l'échelle régionale, réalisé par Aurélien Boutaud et Natacha Gondran pour le compte de l'ARF et de la Région Nord-Pas de Calais, deux temps sont retenus pour calculer une empreinte écologique à une échelle infranationale.

Le premier temps consiste à calculer l'empreinte écologique à partir des données du Global Footprint Network à l'échelle des ZEAT (Zones d'Etudes et d'Aménagement du Territoire). Ce travail sera abouti au second semestre 2012. Il permettra notamment de montrer l'intérêt d'un calcul à une échelle infranationale.

Le second temps consiste à calculer l'empreinte écologique à partir des tableaux d'entrées-sorties à l'échelle des régions. Ce travail permettrait à la fois de disposer d'une méthode plus maîtrisée et à l'échelle de compétence des Régions mais nécessite un temps d'investigation et de travail un peu plus long.

L' Indicateur de Développement Humain (IDH-2) reprend les trois grandes dimensions du développement humain définies par le PNUD : la santé, l'éducation et le niveau de vie, à savoir la capacité à bénéficier d'une vie longue et saine, la capacité d'accès à l'éducation et aux connaissances et enfin la possibilité d'accéder aux ressources matérielles indispensables pour atteindre un niveau de vie décent.

La différence entre l'IDH-2 et sa version traditionnelle repose sur un choix des variables permettant de refléter ces dimensions davantage adaptées aux problématiques territoriales : le pourcentage de la population adulte diplômée, le revenu fiscal médian par unité de consommation, l'espérance de vie à la naissance (Hommes - Femmes).

L' Indicateur de Santé Sociale (ISS), créé par Florence Jany-Catrice et Rabih Zotti en 2009 à partir d'une démarche participative, est un indicateur composite reprenant huit grandes dimensions qui résument les grands enjeux sociaux contemporains et la santé sociale d'un territoire : l'éducation, la justice, le logement, la santé, le lien social, le lien interindividuel, les revenus, le travail et l'emploi. Ces deux dernières dimensions sont décomposées en sous dimensions : consommation, inégalités et fiscalité, pauvreté, salaires pour la dimension revenus ; chômage, conditions de travail, précarité, relations professionnelles pour la dimension travail et emploi.

Chaque dimension de l'ISS est composée d'une, ou plus rarement deux, variables combinées entre elles.

Les variables étant d'unités disparates, une normalisation comparative du type de celle retenue pour la construction de l'indicateur

de développement humain du Programme des nations unies pour le développement est retenue : cette méthode consiste à attribuer pour chacune des variables la valeur « 0 » à la région qui possède la situation la plus dégradée et la valeur « 100 » à celle qui dispose de la meilleure situation. Les autres régions sont placées entre ces deux valeurs, selon une interpolation linéaire simple. En affectant une pondération égale à toutes les dimensions, on obtient un indicateur synthétique multidimensionnel qui résume les 8 dimensions, ou 14 sous-dimensions.

Plus l'ISS a une valeur élevée, plus la santé sociale du territoire est bonne, comparée à celles des autres régions métropolitaines.

Le calcul de l'IDH et de l'ISS montre notamment que richesse économique et santé sociale ne vont pas de pair.

Tableau de comparaison des régions en 2008

Région	PIB/tête en €	Rang Pib/tête	ISS en €	Rang ISS	IDH-2 en €	Rang IDH-2
--------	---------------	---------------	----------	----------	------------	------------

<

Tableau de comparaison des régions en 2008

Région	PIB/tête en €	Rang Pib/tête	ISS en €	Rang ISS	IDH-2 en €	Rang IDH-2
Île-de-France	47 696	1	48,2	17	0,788	1
Rhône-Alpes	30 513	2	61,8	7	0,763	3
Provence-Alpes-Côte d'Azur	28 500	3	43,9	19	0,735	10
Alsace	28 285	4	65,6	5	0,742	7
Champagne-Ardenne	27 917	5	51,1	16	0,687	20
Haute-Normandie	27 584	6	46,6	18	0,693	18
Pays de la Loire	27 357	7	66,3	3	0,746	6
Aquitaine	27 322	8	60,9	8	0,755	4
Midi-Pyrénées	27 254	9	62,1	6	0,765	2
Bretagne	26 530	10	67,6	2	0,755	5
Bourgogne	26 459	11	57,7	13	0,721	14
Centre	26 449	12	59,1	11	0,736	9
Auvergne	25 260	13	65,9	4	0,735	11
Poitou-Charentes	25 010	14	59,5	10	0,733	13
Franche-Comté	24 908	15	60,5	9	0,733	12
Nord - Pas-de-Calais	24 683	16	33,3	22	0,651	22
Basse-Normandie	24 536	17	58,0	12	0,703	16
Lorraine	24 497	18	53,7	15	0,696	17
Limousin	24 296	19	71,3	1	0,742	8
Picardie	23 872	20	38,4	21	0,664	21
Corse	23 803	21	54,8	14	0,689	19
Languedoc-Roussillon	23 741	22	42,5	20	0,711	15
France métropolitaine	30 700 €		53,8 €		0,737 €	

* les valeurs indiquées sont en €

Source : « Développement Durable : la révolution des nouveaux indicateurs », Rapport de l'ARF, Janvier 2012

L'Île-de-France bien qu'en excellente posture économique (1ère en classement de PIB par tête), perd 16 places au regard de la santé sociale mesurée par l'ISS, et se retrouve située entre la Champagne-Ardenne et la Haute Normandie. La région Provence-

Société de la connaissance et développement économique et social	
Changement climatique et maîtrise de l'énergie	
Part de l'électricité renouvelable dans la consommation électrique	Consommation d'énergie finale rapportée au PIB régional (évolution de la consommation d'énergie finale entre 1990 et 2008 rapportée au PIB)
Emissions de gaz à effet de serre par habitant en tonnes équivalent CO2	Part du rail et du fluvial dans le transport intérieur de marchandises, hors transit
Transports et modalités durables	
Evolution des parts modales de déplacement domicile travail	
Conservation et gestion des ressources naturelles	
Part des espaces artificialisés	Evolution de l'indice d'abondance des populations d'oiseaux communs
Santé publique, prévention et gestion des risques	
Espérance de vie de la population	Qualité de l'air : Nombre de jours où l'indice Atmo est médiocre, mauvais ou très mauvais
Cohésion sociale et territoriale	
Taux de chômage localisés	Rapport revenus salariaux des femmes / revenus salariaux des hommes
Taux de pauvreté monétaire	Taux de sortie sans qualification
Rapport interdécile du niveau de vie par unité de consommation	
Bonne gouvernance et lien social	
Nombre d'Agendas 21 reconnus et répertoriés par région	Taux d'adhésion à au moins une association

Des perspectives de travaux innovants et complémentaires dans les mois à venir

- Un calcul de l'empreinte écologique à l'échelle des régions françaises à partir des comptes nationaux d'empreinte écologique réalisés par le *Global Footprint Network* présidé par l'un des pères de l'empreinte écologique, Mathis Wackernagel ;
- Un calcul expérimental de l'empreinte écologique basée sur des données de comptabilité nationale à l'instar de ce qui a été réalisé de manière innovante en Grande-Bretagne par le Stockholm Environment Institute ;
- Une meilleure mesure du lien social dans les régions françaises ;
- Des indicateurs de suivi des politiques régionales en matière de développement durable qui illustrent les rapports Développement Durable que les Régions et les collectivités locales de plus de 50 000 habitants devront réaliser (lois Grenelle) ;
- La promotion de nouveaux usages de ces indicateurs alternatifs, notamment dans les débats européens à propos des politiques de cohésion, voire dans les débats nationaux autour des priorités de l'Etat en matière d'allocation de ressources financières aux collectivités territoriales.

Les travaux de l'ARF, sous la conduite de Myriam Cau, Vice-Présidente de la Région Nord-Pas de Calais en charge du développement durable, de la démocratie participative et de l'évaluation, ont donc permis de créer des déclinaisons régionales d'indicateurs synthétiques comme l'Indicateur de Développement Humain ou l'Indicateur de Santé Sociale. S'ajoutent à ces indicateurs alternatifs au PIB, vingt deux indicateurs de contexte allant du taux de création d'entreprises à la qualité de l'air, en passant par la part de la population adhérant à une association.

Cette batterie de nouveaux indicateurs va permettre d'affiner le pilotage des politiques publiques conduites par les Régions et définit une vision partagée d'un développement humain et durable.

L'ARF a maintenant l'ambition de les populariser sur le plan international, en particulier au niveau européen où ils pourraient aider à une meilleure péréquation des fonds de cohésion.

Contacts : Région Nord – Pas de Calais, Direction du Développement Durable, de la Prospective et de l'Evaluation

- Pierre-Jean Lorens, Directeur pierre-jean.lorens@nordpasdecalais.fr

- Grégory Marlier, Chargé de mission gregory.marlier@nordpasdecalais.fr

Bibliographie

* GADREY Jean ; JANY-CATRICE Florence [2007 réed], *Les nouveaux indicateurs de richesse* – Collection Repère, Edition La Découverte, Paris, 128 pages.

* Alternatives Economiques [2011], « *La richesse, autrement* », Hors Série Poche N°48.

Sur Internet

Références à des notes et à des études.

- AGENDA 21 REGIONAL (séance plénière de mai 2003) – Mise en pratique du développement durable en Nord – Pas de Calais, adopté en janvier 2004, 129 pages <http://www.nordpasdecalais.fr/dd/ge...>

- ARF [2012], « Développement durable : la révolution des nouveaux indicateurs », Janvier.
<http://www.arf.asso.fr/wp-content/u...>

- Atlas de la santé sociale des régions françaises, Direction du Développement Durable, de la Prospective et de l'Evaluation, 60 pages
<http://www.sigale.nordpasdecalais.f...>

- Avis du groupe de citoyens, Lecture publique du dimanche 22 novembre 2009, Conférence citoyenne « Nouveaux indicateurs de développement », Région Nord – Pas de Calais, Novembre 2009 <http://www.nordpasdecalais.fr/pages...>

- Etudes Prospectives Régionales n°8, Direction du Développement Durable, de la Prospective et de l'Evaluation [2004], Le Développement Durable en question : l'Evaluation des politiques régionales : l'initiative « Indicateurs 21 », enseignement et perspectives.
<http://www.nordpasdecalais.fr/dd/te...>

- Etudes Prospectives Régionales n° 10, Direction du Développement Durable, de la Prospective et de l'Evaluation [2007]. *Des indicateurs régionaux de développement humain dans le Nord-Pas de Calais et la Wallonie. Initiative « Indicateurs 21 »*. GADREY Jean ; LAFFUT Michel ; RUYTERS Christine.
<http://nordpasdecalais.fr/dd/telech...>

- Etudes Prospectives Régionales n° 12, Direction du Développement Durable, de la Prospective et de l'Evaluation [2009]. « *Inégalités et pauvreté dans la région Nord – Pas de Calais* », Coordination Florence JANY-CATRICE.
<http://www.sigale.nordpasdecalais.f...>

- Les notes de la D2DPE N°20, « *Un indicateur de santé sociale pour les régions françaises* », Direction du Développement Durable, de la Prospective et de l'Evaluation, 24 pages
www.prospective.nordpasdecalais.fr

- Note de la D2DPE N°24, « *Un indicateur de développement humain à l'échelle des territoires du Nord – Pas de Calais* », Direction du Développement Durable, de la Prospective et de l'Evaluation, 27 pages
www.prospective.nordpasdecalais.fr

- Note de la D2DPE N°25, « *Inégalités et Pauvreté en région Nord – Pas de Calais : Baromètre des Inégalités et de la Pauvreté* », Direction du Développement Durable, de la Prospective et de l'Evaluation, 25 pages
www.prospective.nordpasdecalais.fr

- Note de la D2DPE N°26, « *un exemple de mise en place d'une démarche participative : la régionalisation du BIP40* », Direction du Développement Durable, de la Prospective et de l'Evaluation, 30 pages
www.prospective.nordpasdecalais.fr

- Note de la D2DPE N°27, « *Le projet Indicateurs 21 en Nord - Pas de Calais* », Direction du Développement Durable, de la Prospective et de l'Evaluation, 22 pages.

www.prospective.nordpasdecals.fr

- Note de la D2DPE N°30, « *une conférence citoyenne sur les indicateurs de développement humain* », Direction du Développement Durable, de la Prospective et de l'Evaluation, 16 pages.

www.prospective.nordpasdecals.fr

- Note D2DPE n°47 : « *la régionalisation de l'Indicateur de Participation des Femmes à la vie économique et politique* » 23 pages.

www.prospective.nordpasdecals.fr

- Note de la D2DPE N°48 : « *une régionalisation de l'Indicateur de Développement Humain (IDH-2), une actualisation pour l'année 2008* », 20 pages.

www.prospective.nordpasdecals.fr

- Note de la D2DPE N°49 : « *Un indicateur de santé sociale pour les régions françaises (ISS), une actualisation pour l'année 2008* », 18 pages.

www.prospective.nordpasdecals.fr
